

10^c. Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25
RÉCLAMES 3^e page (— d —).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La première phase de l'opération de la Ruhr s'achève : l'aspect politique a réussi pleinement. — Le prix de la Ruhr pour l'Allemagne. — Vers un réajustement de l'occupation technique du fameux bassin. — Le commerce extérieur de la France en 1922.

A plusieurs indices, il est permis de supposer que la première phase de l'occupation de la Ruhr est achevée.

Un fait, récent, confirme cette impression : l'inspection accomplie par le ministre Le Trocquer et le général Weygand, inspection destinée, semble-t-il, à préparer un nouveau plan d'occupation.

Dès lors, l'heure est peut-être propice à l'établissement du bilan de cette première étape parcourue.

L'opération de la Ruhr peut être envisagée à deux points de vue : politique et technique.

Primitivement, dans les intentions françaises, il s'agissait d'une action strictement technique. C'est le gouvernement allemand qui nous a fait modifier le caractère de l'entreprise qui est devenue politique.

Quant aux résultats, il n'y a aucun inconvénient à les constater tels qu'ils sont : d'une part, notre organisation du contrôle technique sur les mines et les usines s'est révélée jusqu'ici improductive ; d'autre part, l'opération politique a complètement réussi.

Un fait est acquis, nous tenons la Ruhr, et nous l'avons occupée sans qu'il nous en coûtât la vie d'un seul de nos soldats ou de nos agents civils.

Ce fait modifie considérablement, à notre avantage, l'équilibre des chances.

Notre confrère, la *Journée Industrielle*, fait en effet remarquer très justement :

En politique plus qu'ailleurs, l'expérience — et surtout l'expérience de ces dernières années — enseigne qu'il vaut mieux tenir que courir. D'autant qu'en politique il n'est pas d'usage que, d'un côté l'achève, on l'abandonne sans compensation. Or cette possibilité d'obtenir une compensation, nous ne l'avions pas auparavant, lorsque la passe du fait accompli nous jouait qu'au profit de l'Allemagne.

Notre succès sur le terrain politique est d'autant plus appréciable que nous y avons suivi l'Allemagne au lieu de l'y précéder.

Quelle est au juste la situation présente ?

Une sorte de reflexe mutuel nous porte, exécutés, à tenter d'atteindre le Reich au cœur, dans la Ruhr.

Sans la Ruhr, le Reich est, en effet, menacé de mourir d'inanition. Faute de combustible, une à une s'arrêteront ses usines, le nombre des trains sera réduit ; réduite aussi la vente du charbon aux particuliers, en plein hiver ; diminuée enfin, et même annulée toute exportation de charbon.

La portée de ces conséquences est déjà considérable en soi.

Mais, indirectement, les répercussions apparaissent plus graves.

Si le Reich ne peut plus exporter de charbon, il ne pourra plus importer de produits alimentaires. Or, dès avant la guerre, il en importait pour une valeur annuelle de 3 milliards de francs.

Aujourd'hui, comme hier, moins qu'hier-même, l'Allemagne ne peut vivre sur ses seules ressources sans aller au devant de la misère physiologique.

En pleine guerre, les Allemands surent se résigner aux privations.

En sera-t-il de même aujourd'hui, alors que les seuls bénéficiaires de « leur héroïsme » seraient les gros industriels, les gros financiers, les profiteurs de la guerre... et de la paix ?

Voilà le pivot même du débat. En tenant la Ruhr, la France détient le seul moyen d'amener le Reich à respirer : restons fermes quelques jours encore et les résultats commenceront à apparaître.

Par rapport aux mois précédents, on constate, pour décembre dernier, une vive augmentation des entrées et un accroissement plus fort encore des sorties. Les premières sont de 585 millions et les secondes de 1.075 millions, supérieures aux montants de novembre. A l'exportation les chiffres de décembre 1922 sont de beaucoup les plus élevés qui aient

fait que par des manœuvres politiques elle a mis en échec notre premier plan technique.

Mais ce succès se retourne contre elle, en faisant apparaître au monde d'une manière indubitable, sa mauvaise volonté.

Et de fait, la manière décidée et préparée avec laquelle elle est entrée dans la résistance a fait éclater aux yeux de tous, même de ceux qui ne voulaient point voir, que le Reich, loin de désarmer, préparait sa revanche dans toute la force du terme : notre occupation de la Ruhr a prévenu une offensive militaire qui se tramait et qui se serait déclenchée à brève échéance, un an, deux ans peut-être.

Aujourd'hui même, le chancelier Cuno et ses auxiliaires manœuvrent pour nous entraîner dans un véritable conflit armé : ils ne voient plus que cette branche de salut.

La seule chose qui les retienne, et les retiendra, c'est qu'ils se rendent parfaitement compte que le Reich est impuissant en présence des forces dont nous disposons et aussi qu'il s'aliénerait les sympathies de la plupart des nations étrangères.

Quant à l'opération technique, elle appelle aujourd'hui un réajustement.

Ce réajustement peut et doit s'effectuer bientôt.

C'est pour le préparer que le gouvernement français a dépêché dans la Ruhr le chef d'Etat-Major de Foch et un des ministres les plus actifs, les plus réalistes.

Au total, l'avenir doit être envisagé avec une confiance entière : la première phase de l'occupation de la Ruhr se solde par un complet succès politique ; la seconde amènera la réussite de l'opération économique.

N'oublions pas, en effet, que, par la maladresse même de l'Allemagne, notre position dans la Ruhr est beaucoup plus forte qu'au début de l'entreprise.

Enfin, sans parler des avantages matériels de manœuvre que nous confère l'occupation, le gouvernement de Berlin a subi deux gros échecs : échec dans son dessein de nous mettre devant des embarras de caractère social, sur place ; échec dans ses appels à une intervention américaine, anglaise et même italienne.

L'administration des douanes, vient de communiquer les chiffres du commerce extérieur de la France pour l'année 1922.

Pris dans leur ensemble, les résultats du commerce extérieur de la France, en 1922, ne font pas ressortir, en comparaison de ceux enregistrés l'année précédente, de modification essentielle. Les valeurs des entrées, aussi bien que celles des sorties, se présentent en augmentation modérée, les premières d'environ 1.833 millions de francs et les secondes de près de 870 millions.

En 1922 les importations ont dépassé les exportations de 3.258.610.000 francs ; l'année précédente, l'excédent des entrées avait été de 2.295.396.000 francs.

Bien qu'il se soit accru, d'une année à l'autre de près d'un milliard de francs, le déficit apparent de la balance commerciale est relativement peu important.

En comparaison des résultats de 1913, dernière année normale avant la guerre, les importations de 1922 sont en augmentation de 15 milliards 479 millions de francs et de 7.146.326 tonnes, et les exportations de 13 milliards 762 millions de francs et de 541.175 tonnes. L'accroissement porte sur presque toutes les catégories de marchandises.

Faisons remarquer, enfin, que l'augmentation considérable des valeurs, par rapport à 1913, n'est que le reflet de la dépréciation du franc. L'augmentation des quantités montre, en revanche, que le commerce extérieur de la France a désormais reconquis — et au delà — son activité d'avant-guerre.

Une dernière constatation s'impose quant aux échanges du mois de décembre.

Par rapport aux mois précédents, on constate, pour décembre dernier, une vive augmentation des entrées et un accroissement plus fort encore des sorties. Les premières sont de 585 millions et les secondes de 1.075 millions, supérieures aux montants de novembre. A l'exportation les chiffres de décembre 1922 sont de beaucoup les plus élevés qui aient

été enregistrés depuis deux ans, et à l'importation ils n'ont été dépassés qu'en décembre 1921 où le montant correspondant avait été de 3.154 millions.

La balance visible du commerce s'est traduite en décembre dernier, par un déficit de 144 millions de francs seulement, contre 642 millions en novembre et 171 millions en octobre.

Au total, le commerce extérieur de la France paraît en très bonne voie de rétablissement.

A Lausanne, la situation demeure difficile. On incline de plus en plus à penser que les délégations s'accorderont finalement pour ajourner les négociations, sans arrêter d'ailleurs la date de leur reprise.

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

La fermeture de la Ruhr

La fermeture de la Ruhr est imminente. Le mouvement des troupes est terminé, et les postes douaniers sont prêts à fonctionner. On n'attend que des ordres de Paris, qui ne sauraient tarder, pour isoler la Ruhr du reste de l'Allemagne.

Coups de feu sur des sentinelles françaises

Avant-hier soir, à Ratingen, deux coups de revolver ont été tirés sur une sentinelle française, qui n'a pas été touchée.

Des coups de feu ont également été tirés sur une sentinelle à Duisbourg, mais sans plus de succès.

Munster serait évacué

La *Deutsche Zeitung* annonce que toutes les mesures sont prises pour faire évacuer Munster par la garnison de la Reichswehr, au cas où l'occupation française prendrait de l'extension.

Ceux qui croyaient à la guerre

Le ministre de l'intérieur prussien vient d'envoyer une circulaire aux autorités leur enjoignant de renvoyer dans leurs foyers les volontaires qui se présentaient dans différentes localités et qui, dit la circulaire, ont eu la folie de croire à la guerre.

Le maintien des troupes britanniques

Une note officielle confirme que le cabinet anglais a décidé de ne pas retirer du Rhin les troupes britanniques. La note ajoute, cependant : « L'attitude du gouvernement britannique dépendra, naturellement, de la tournure des événements. Il est toujours possible que la situation, en Rhénanie devienne telle qu'elle rende la position des troupes anglaises intenable. »

La presse roumaine nous approuve

L'« Universul » constate que la France, en poursuivant une politique énergique, non seulement défend ses droits, mais rend un plus grand service encore à la paix. La France, en effet, affirme ainsi que les traités sont toujours en vigueur et montre à quoi s'exposent ceux qui les veulent violer.

L'« Universul », conclut en faisant sienne la formule de lord Rothemann : « chapeau bas devant la France. »

Hongrie et Roumanie

Le bruit court à Budapest, dans les milieux politiques, que la Roumanie concentre d'importants contingents de troupes à la frontière hongroise ; entre Zathmar et Arad, quatre divisions ont pris position. Ces troupes sont composées de soldats de la vieille Roumanie, tandis que ceux des régions annexées à la suite de la guerre, ont été envoyées à la frontière de Bessarabie.

Au pays des Soviets

Les agents de la Tcheka ont opéré de nombreuses arrestations parmi les nouveaux capitalistes. Des perquisitions ont été également faites dans les bureaux des administrations des trusts.

Une grande quantité d'or, de valeurs étrangères et de pierres précieuses ont été confisqués au cours des arrestations et perquisitions.

Election sénatoriale

Election sénatoriale de la Gironde. Inscrits, 1.315. Votants, 1.295. Suffrages exprimés, 1.240. Nuls, 55. Majorité absolue, 621. Ont obtenu : MM. Chaumet (Union Républicaine), 1.062 voix, élu ; Dessoudeix, radical-socialiste, 159 voix ; Marty, communiste, 3 ; Clemenceau, 8 ; Lorin, député de la Gironde, 1 ; Mandel, député de la Gironde, 3 ; D' Pousson, conseiller général, 1 ; Philippart, maire de Bordeaux, 1. Il s'agissait de remplacer M. Marcel Vayssières, décédé.

Bal costumé. Un très beau concert sera organisé : au programme, nos compatriotes, MM. Charles Boyer, au Théâtre Antoine, et Gratias, ténor.

Contre les 20 0/0 d'impôts

Les membres de la Chambre de Commerce de Cahors se sont réunis lundi soir, sous la présidence de M. Bruel.

Un vœu a été adopté protestant contre le projet du ministre des finances tendant à augmenter de 20 0/0 les impôts directs et indirects.

La Chambre de Commerce ne pouvait que s'associer aux protestations qui s'élèvent de toutes parts contre un projet qui sera pour le pays, pour tous les contribuables un surcroît de charges.

Il faut bien espérer qu'en présence de toutes ces protestations le ministre des finances renoncera à son projet d'augmentation d'impôts et qu'il trouvera par ailleurs les ressources pour combler le déficit.

Dans le Lot, cette année, les charges seront suffisamment lourdes pour les contribuables, comme l'« Officiel » l'annonçait ces jours derniers, sans qu'on en ajoute d'autres !

Le vœu de la Chambre de Commerce du Lot était nécessaire et il sera vivement approuvé.

Conférences publiques

Samedi soir à eu lieu, au Théâtre Municipal, la conférence publique que nous avions annoncée.

M. A. de Monzie, sénateur-maire, président, après avoir rappelé qu'il n'avait jamais appartenu et qu'il n'appartenait pas à la franc-maçonnerie, a présenté le Conférencier, M. A. Monier, grand maître de la Grande Loge de France, en termes particulièrement flatteurs. Puis, après diverses allusions, discrètes, à la politique passée et présente, le président a donné la parole à l'orateur.

De l'intéressante causerie de M. A. Monier, une idée se dégage nettement : à l'heure actuelle, devant l'horreur qu'inspire à tous ce fléau de l'humanité qu'est la guerre, la franc-maçonnerie réserve, pour but primordial à ses efforts, l'établissement de la paix universelle. L'exposé d'un tel programme ne pouvait que recueillir les applaudissements unanimes de l'auditoire, d'autant plus que le distingué conférencier eût soin de souligner que la poursuite d'une ère de paix n'impliquait nullement l'oubli des intérêts de la patrie.

M. EscOFFER, député du Nord, n'était pas là, qui devait parler de l'« Ecole laïque ». Sur cette importante question, l'auditoire entendit néanmoins quelques indications : M. Monier estime qu'une vigoureuse défense de la Laïcité s'impose aujourd'hui ; les préférences de M. de Monzie vont à une politique positive de la Laïcité, et non à une politique négative, soit, si nous avons bien compris, à une défense de l'école pour elle-même, et non contre quelque un ou quelque chose.

L'« Orchestre Symphonique » mérite des compliments, dont les flots d'harmonie surent faire attendre agréablement les flots d'éloquence.

Dimanche après-midi, eut lieu, également, à la Salle Alain de Solminihac, la conférence publique sur Pasteur de M. le D^r Etienne Gay, chef de Clinique à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Nous n'avons pas assisté à cette conférence, mais on nous assure que M. le D^r Gay sut vivement intéresser le nombreux auditoire qui l'écoutait.

Correspondance

Nous recevons plusieurs communications relatives aux visites passées par des réformés devant le Centre de réforme de Toulouse.

Un de nos correspondants signale que la Commission ne tient pas compte des certificats des médecins traitants.

« Mon médecin, écrit ce correspondant, avait constaté une aggravation de mon état et malgré cela la Commission a réduit ma pension à 15 0/0. »

Notre correspondant fait allusion à des augmentations de pensions accordées à d'autres réformés dont l'état général serait satisfaisant.

A notre avis, toutes ces récriminations, toutes ces protestations ne se produiraient pas, si ces centres, ces

commissions de réforme étaient composés de médecins de toutes les régions.

L. B.

A un lecteur

La poste nous retourne des numéros du *Journal du Lot* adressés à M. Jarlan, à St-Cirq-Lapopie. Les numéros reviennent avec au dos « inconnus ». L'adresse est donc insuffisante.

Avis à la personne qui envoie ces journaux.

Le jury des assises

Les assises du Lot, pour le quatrième trimestre 1923, s'ouvriront à Cahors le lundi 5 mars 1923, à midi, sous la présidence de M. Castex, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de M. Grimal, président du tribunal de 1^{re} instance de Cahors, et de M. Treich, juge au même siège.

Liste des jurés

MM. Jean Sival, gendarme en retraite à Montcuq.
Clément Combarieu, secrétaire de mairie à Saint-Pantoulin.
Paul Conquet, propriétaire, à Tour-de-Faure.
Jean-Baptiste Curs, distillateur à Abastide-Murat.
Antoine Coudere, propriétaire aux Masseries, commune de Saint-Géry.
Paul Coudrie, maire de Linac.
Germain Delmas, à Moitcuq.
Cassimr Coudere, maire à Laureusses.
Urban Coudere, maire à Beaumont.
Alain Gussone, négociant à Gramat.
Eugène Couzi, distillateur à Saint-Céré.
Justin Dablane, propriétaire aux Masseries, commune de Saint-Géry.
Amedée Trassy, anc. notaire à Bretenoux.
Henri Constant, propriétaire à Payrac.
Jean Courial, maire à Payrac.
Léon-Bernard Delfour, industriel à Carenac.

Henri Lebon, retraité à Latronquière.
Amiré Marcenac, hôtelier à Marcolhac.
Raymond Destal, pharmacien à Cahors.
Gabriel Garnier, rentier à Cahors.
Paul Dubès, notaire à Fontaines.
Léonce Malvy, négociant à Gourdon.
Juliette Pebevre, propriétaire à Masclat.
Jean-Marie Mispoulie, négociant à Saint-Céré.
Jean-Marie Siffray, maire à Thedrac.
Armand Mercadié, maire à Saint-Cyprien.
Raoul Meynard, agent voyer à Salviac.
Jean Paret, propriétaire à Creysse.
Maurice Ayroles, propriétaire à Prudhomme.

Jean Pechdo, ingénieur agronome à Laramière.
Jacques Miallet, retraité à Terrou.
Georges Murat, greffier à Cahors.
Louis Nuville, avoué à Figeac.
Pierre Pebevre, négociant au Roc.
Gervais Cérou, maire à Cressensac.
Emile Lélarié, pharmacien à Bretenoux.

Suppléants

MM Louis Bris, propriétaire à Cahors-Cabessut.
Eugène Palame, bibliothécaire à Cahors.
Julé Gobé, professeur à Cahors.
Ferdinand Gaignebel, directeur d'école à Cahors.

Obsèques

Dimanche à 4 heures ont eu lieu à Cahors les obsèques de notre compatriote M. Etienne Coudere, directeur du Crédit moderne de Toulouse, décédé à l'âge de 59 ans, beau-frère de M. Dosièrre, le sympathique maître d'armes.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre au cimetière et a adressé à la famille de vives sympathies.

Nous prions Mlle Coudere, Mme et M. Dosièrre, et la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Henri Coudere, notaire à Cénévières, décédé après une courte maladie à l'âge de 77 ans.

M. Coudere représenta pendant de longues années au Conseil général, le canton de Limogne ; à chaque élection les électeurs lui renouvelaient son mandat à une grosse majorité.

Au sein de l'Assemblée départementale, ses avis étaient très écoutés. Nommé juge de paix de St-Géry, M. Coudere remplit ces fonctions avec tact, bienveillance et bonhomie.

Nous saluons la mémoire de cet excellent citoyen et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Nous apprenons le deuil cruel qui vient de frapper M. et Mme Laborde, compositeurs à l'imprimerie du *Journal du Lot* en la personne de M. Cadar, leur grand-père, décédé à l'âge de 77 ans.

Nous adressons à M. et Mme Cadar, à M. et Mme Laborde, nos vives condoléances.

LOUIS BONNET.

Armée

M. Thouaille, aspirant au 7^e d'infanterie est nommé sous-lieutenant de réserve au 113^e d'infanterie ; M. Mazeyrac, aspirant au 7^e est nommé sous-lieutenant de réserve au 122^e.

Nos compatriotes à Paris

La prochaine matinée des « Cadets du Quercy » aura lieu le dimanche 4 février, Salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Avis aux pensionnés

Les pensionnés victimes de la guerre, militaires, veuves et ascendants, sont avisés que leur correspondance avec le sous-intendant militaire, chef de la section départementale des pensions, sera reçue par la Poste sans être affranchie jusqu'au 31 décembre 1923.

Camion renversé

Lundi matin, l'auto-camion d'un minotier des environs de Cahors avait à peine traversé le Pont Valentré qu'il dérapa et se renversa sur la chaussée. Il n'y eut aucun accident de personnes à déplorer; mais l'auto-camion a été sérieusement endommagé.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Le Match de Championnat Interscholaire magistralement arbitré par M. Fournil, de Montauban, mené à bon train par deux équipes en présence, intéressa au plus haut point tous les sportifs. Les « Pyrénées » représentées par l'« Ecole Berthelot » dominèrent, et malgré les efforts splendides de la « Touraine » que l'« Ecole Professionnelle de Vierzon » défendait, réussirent à marquer 3 splendides essais dont deux transformés.

Le jeu de nos voisins immédiats, l'« Ecole Berthelot », neut rivaliser d'ardeur et de vitesse avec celui de grandes équipes. Sans doute les éléments sont jeunes, mais ils jouent avec un brio et une science qui leur valent de chaleureux applaudissements. Vierzon se défendit avec courage; l'équipe est moins homogène et les efforts d'un 1/2 d'ouverture remarquable, qui fut un des meilleurs hommes des 30, restèrent infructueux paralyés qu'ils étaient par l'infirmité de ses camarades. Toutefois cette jeune équipe parvint à plusieurs reprises à menacer sérieusement leurs adversaires et, avec un bon entraînement elle sera l'an prochain, un concurrent redoutable.

Brive contre Cahors. — L'« Aviron Cadurcien » était amputé de trois de ses joueurs. Brive avait envoyé une excellente équipe II dans laquelle il nous a même semblé reconnaître des éléments de son 1^{er} quinze. Le jeu a été très vivement mené de part et d'autre, jeu de « hall hand » presque constant, par conséquent très plaisant et très efficace parfois. Cahors a très souvent attaqué et il a réussi à battre son rude adversaire par 16 à 0 (4 essais dont 2 transformés).

Arbitrage parfait de M. Pasquier.
Entraînement. — Les équipiers de 1^{er} et 2^{es} sont instamment priés de se rendre à l'entraînement en salle (Ecole Supérieure) mardi, mercredi et vendredi à 8 h. 1/2. — Présence indispensable.

Catus

Election au Conseil Général. — M. Solmiac, candidat au Conseil Général, a visité dimanche les communes de Gigouzac, Francoules, Pélaçoy, Maxou, Calamane, Brouelles, Saint-Pierre, Lafaille.

Dans toutes ces communes, M. Solmiac a reçu le meilleur accueil. Comme nous le disions dans notre dernier numéro, M. Solmiac, en effet, n'est pas un inconnu dans le canton de Catus.

Maire des Junies, ancien conseiller d'arrondissement, il a toujours été un énergique défenseur des populations agricoles dont il connaît les peines et les besoins.

Du reste, dans une profession de foi adressée aux électeurs du canton, et que nous publions dans un prochain numéro, M. Solmiac est bien d'accord avec les populations agricoles du canton, tant au point de vue politique qu'économique.

Ajoutons, qu'à Catus, la candidature de M. Solmiac a été accueillie avec faveur.

Cazals

Foire. — La dernière foire du 27 janvier a été très importante. Marchés bien approvisionnés, vente active, affaires nombreuses.

Principaux cours pratiqués :
Au foirail : bœufs de travail, 3.000 à 3.500 fr.; attelages, 2.500 à 3.000 fr.; bouvillons, 1.800 à 2.000 fr.; bouretts d'Auvergne, 800 à 1.200 fr., le tout la paire. Bœufs de boucherie, 120 à 130 fr. les 50 kilos; veaux de lait, 3 fr. 50 le kilo. Porcs gras, 250 à 260 fr. les 50 kilos, poids vif, et 6 fr. le kilo, poids net préparé. Porcelets en quantité, vendus 100 à 150 fr.; nourrissons, 150 à 250 fr. selon grosseur.

Marché aux moutons bien garni ; vente très active ; moutons pour la boucherie, 3 fr. à 3 fr. 50 le kilo ; cours stationnaires sur les autres catégories ; toute la marchandise amenée a trouvé facilement preneur.

Volailles : poules et poulets, 3 fr. ; lapins, 2 fr. ; oies grasses, 5 fr., le tout le demi-kilo. Les œufs ont valu 5 fr. la douzaine. Prochaine foire le 27 février.

Luzech

Pour notre E. P. S. — La délibération suivante, dont l'intérêt considérable, non seulement pour Luzech, mais pour le département, n'échappera à personne, a été prise à la dernière réunion du Conseil municipal :

Sur la proposition du maire, le Conseil municipal :

Considérant que l'école primaire de Luzech est située dans un centre important agricole et viticole ;

Considérant que l'origine géologique variée de la région de Luzech permet de pratiquer toutes les cultures du département ;

Considérant que le département du Lot ne possède pas d'école d'agriculture, ni d'école similaire ;

Considérant que le département est exclusivement agricole ;

Considérant que le département est celui dans lequel l'exode rural se fait de plus en plus sentir ;

Considérant en outre que seul un enseignement agricole approprié à la région est de nature à enrayer cet exode ;

Considérant enfin qu'il est de l'intérêt, non seulement de Luzech, mais aussi du département tout entier, à donner à notre centre d'enseignement supérieur un caractère purement agricole ;

Émet le vœu :

Qu'une section agricole autonome soit annexée à l'Ecole primaire supérieure de Luzech ;

Que la création d'une Ecole d'agriculture d'hiver soit envisagée pour l'an prochain ;

Que pour cela, M. le Ministre de l'Agriculture veuille bien désigner un professeur d'agriculture d'arrondissement chargé de conférences ou de cours spéciaux (viticulture, vinification) et nomme un chef de pratique horticole chargé de la pratique agricole.

Le Conseil municipal de Luzech s'engage à inscrire au prochain budget, le crédit nécessaire pour faire face aux frais suivants :

1^o Remboursement des frais de voyage et de séjour du Professeur d'agriculture d'arrondissement, chargé des cours ;

2^o Logement du chef de pratique horticole ;

3^o Loyer du jardin et des champs d'expériences nécessaires au bon fonctionnement de la section agricole et de l'Ecole d'agriculture d'hiver ;

4^o Entretien du laboratoire et des salles de collection.

Il décide, en outre, de solliciter de l'Etat et du Conseil général l'intervention financière en vue de la création de l'Ecole d'agriculture d'hiver, conformément à la circulaire ministérielle du 14 avril 1920.

Nous savons que notre municipalité s'occupe très activement de la réalisation de ce projet.

Le Boulvé

Brûlé vif. — Un incendie s'est déclaré dimanche matin, dans la maison de M. Boudet, épicière au Boulvé.

M. Boudet père, âgé de 75 ans, un peu infirme n'a pu se sauver. Il a été brûlé vif dans son lit.

L'incendie, fut rapidement éteint, grâce au concours des voisins accourus.

St-Géry

Comité des ponts. — Le comité des ponts, réuni dernièrement sous la présidence de M. Lagarde, délégué régional du Touring-Club de France à Bouziès-Haut, a décidé d'activer sa propagande et a adressé une circulaire explicative à toutes les communes intéressées à la plus prompte construction des ponts de Bouziès-Haut, Saint-Géry et Vers.

Nous croyons savoir qu'une nouvelle réunion aura lieu prochainement dans ce but.

Cajarc

Grande foire primée du 10 février 1923. — Comme nous l'avons déjà fait pressentir, le maire de Cajarc informe les propriétaires du canton de Cajarc et des cantons limitrophes qu'une grande foire primée aura lieu à Cajarc le samedi 10 février prochain, sous les auspices du Conseil municipal.

De nombreuses primes en espèces, des médailles et des diplômes d'honneur seront distribués aux propriétaires dont les animaux auront été reconnus par le jury les plus beaux.

Nomenclature des primes à distribuer : Bœufs gras, trois prix formant un total de 180 francs ; bœufs de travail, six prix formant un total de 280 fr. ; vaches par unité, huit prix formant un total de 180 fr. ; veaux de lait, quatre prix formant un total de 110 fr. ; truies nourricières, quatre prix formant un total de 250 fr. ; porcelets par groupe de six et au-dessus, six prix formant un total de 250 fr.

Des prix supplémentaires pourront être accordés.

Les animaux primés dans des concours précédents ne seront pas admis.

Les animaux devront être rendus le samedi 10 février à dix heures du matin au champ de foire.

Les demandes des exposants seront reçues ce jour-là par M. le Secrétaire de la Mairie.

Diane Cajarcoise. — La société de chasse « La Diane Cajarcoise », réunie en assemblée générale, le jeudi 25 janvier dans la

soirée, a procédé à l'élection de son bureau.

Elle renouvelle sa confiance au bureau sortant en élitant : M. Bramel, maire de Cajarc, président ; M. Daynac, trésorier et M. Paul Cousy, secrétaire.

L'assemblée décide ensuite que le banquet aura lieu le samedi 3 février et laisse à la Commission le soin de désigner l'hôtel.

On se retire en constatant avec joie la prospérité croissante de la société ainsi que ses succès.

Lacapelle-Marival

Foire. — En raison de sa coïncidence avec la foire de Gramat, dite du jeudi gras, la foire de Lacapelle est renvoyée au 9 février.

Le concours de veaux de boucherie aura lieu ce jour-là, à 11 heures.

Gourdon

Obsèques de Mme Fontanille. — Dimanche dernier, la ville de Gourdon et la commune de St-Projet, firent à la regrettée Mme Fontanille, l'excellente compagne de notre sympathique sénateur, des funérailles grandioses.

Une foule imposante dans laquelle on remarquait les personnalités les plus en vue du département escorta jusqu'en dehors de la ville les dépouilles de celle qui fut Présidente de la Jeunesse Lyrique, déléguée cantonale, membre du conseil d'administration de l'Ecole primaire supérieure.

Le corbillard et le cercueil disparaissaient littéralement sous une profusion de magnifiques couronnes et de gerbes de fleurs de toute beauté. Elles avaient été offertes par la famille, les neveux, M. le sénateur Loubet, M. Bouat, la société Lou Gorrit del Querqy, les amis, l'Ecole primaire supérieure, l'Ecole publique de filles, les domestiques de la maison, etc., etc...

L'inhumation eut lieu dans un caveau de famille, à St-Projet.

La commune tout entière et les communes voisines s'étaient fait un devoir de venir au-devant du cortège accompagné par de très nombreux amis de Gourdon et de la région.

Nous adressons à nouveau, à notre excellent ami, nos plus amicales condoléances, ainsi qu'aux familles Négrié et Ganiayre, si cruellement éprouvées par sa perte cruelle.

Concert de la « Jeunesse Lyrique ». — En raison du deuil qui frappe la société « La Jeunesse Lyrique » dans la personne de sa présidente, Mme Fontanille, le concert qui devait avoir lieu mercredi 31 janvier, est renvoyé à une date ultérieure.

Grand théâtre parisien. — La population gourdonnaise s'est déjà rendue compte que ce théâtre était un des plus beaux qui soit venu s'installer dans notre ville, à ce jour.

Tous les amateurs peuvent donc y venir en toute confiance. Ils en repartiront ravis et enchantés.

Comme nous l'avons déjà dit, la salle, la scène, les décors et surtout les artistes ne laissent rien à désirer.

Il y a donc lieu de les encourager par notre présence si nous voulons les conserver longtemps parmi nous.

Ils ont déjà donné avec un succès parfait : *La Voleuse d'enfants*, *le Sursis*, *Marie Jeanne ou la Femme du peuple* et *les Deux Gosses*, drame à grand spectacle.

Les belles distractions sont si rares à Gourdon qu'on aurait tort de ne pas en profiter quand on en a la possibilité.

Soulomès

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Guérien Baptiste, décédé à son domicile, au Clouys, commune de Soulomès, lundi dernier, 22 janvier courant, à l'âge de 89 ans. Ce bon vieillard, qui a conservé jusqu'à son dernier moment, avec sa belle humeur, le charme naturel qui le caractérisait et qui l'avait rendu si sympathique à tous, était depuis longtemps le doyen de la population de Soulomès ; il a vu se presser, autour de son chevet, jusqu'à son arrière-petit-fils. C'est une noble figure qui disparaît.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Conseil municipal. — La Commission administrative du bureau d'assistance et le conseil municipal, se sont réunis à la mairie, jeudi dernier, 25 janvier courant, à sept heures du soir, pour procéder à la révision de la liste d'assistance. Une radiation a été opérée et dix personnes indigentes de la commune ont été maintenues sur cette liste, ce qui leur permettra de bénéficier, en cas de maladie, pendant l'année 1923, de l'assistance médicale gratuite.

Aucune inscription nouvelle n'a été faite.

Deux demandes d'assistance aux vieillards.

lards, au titre de la loi du 14 juillet 1905, ont été rejetés. Enfin, le conseil municipal, a donné un avis favorable à deux demandes d'allocation militaire formées par les familles de deux ajournés de la classe 1922.

Souillac

La foire. — La foire du 4 février tombant un dimanche sera supprimée cette année, à cause de la foire du mardi avant le mardi gras qui survient deux jours après. Cette foire est une des plus importantes de l'année.

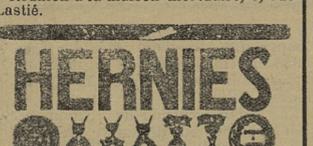
AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame A. CADAR ; Monsieur et Madame G. CADAR ; Monsieur et Madame L. LABORDE, née CADAR, et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean CADAR

Forgeron
leur père, beau-père, grand-père et cousin, décédé le 30 janvier 1923, dans sa 78^e année, muni des Sacraments de l'Eglise, et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu le mercredi 31 janvier 1923, à 2 h. 3/4 de l'après-midi.

Réunion à la maison mortuaire, 8, rue Lastié.



LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, 44, boulevard Sébastopol (anc. n° 63). Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :
Nous autorisons à publier leur nom :
M. CAPGRAS J., charbon, à St-Paul-d'Espis (T.-et-G.), hernie guérie.
M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.
M. CASSAGNE J., à Angayresques, par Séverac-le-Château (Aveyron), hernie guérie.
M. LATOURELLE J., à la Mothe de Condal, par Fumel (L.-et-G.), hernie guérie.
M. BEYNE E., à Aynac, par Gramat (Lot), enfant hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :
CAHORS, jeudi 1^{er} février, Hôtel de l'Europe.
SOULLIAC, lundi 5 fév., H. de la Gare-Coudert.
SARLAT, samedi 10 fév., H. de la Madeline.
CAUSSE, lundi 12 février, Hôtel Larroque.
GRAMAT, mardi 13 février, H. de Bordeaux.
Figeac, jeudi 15 fév., H. de la Croix-Blanche (près la Poste).
GOURDON, vend. 16 fév., H. de la Boule-d'Or.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE Grosseuse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
TRAITE de la HERNIE franco sur demande

HEUREUSE IDÉE

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang et guérir la faiblesse, le surmenage, l'anémie. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75.
Pharmacie Orliaac à Cahors.

Métayer vigneron demandé pour propriété terres et vignes
Ecrire : Madame Paul BERGON
CESSAC-DOUELLE (Lot)

Représentant sérieux
Bien introduit auprès clientèle
Alimentation gros et demi-gros
est demandé par
RIZERIE, de Marseille
Bonnes références exigées
Ecrire à la Rédaction
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

ON DEMANDE BONNE D'ENFANT

200 francs par mois, pas de lavage
S'adresser : Vicomte de ROUGE
LES BOUYSES, MERCUÈS (Lot)

GRAND GARAGE A LOUER

Place Saint-Laurent
S'adresser au bureau du journal

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.
Un manifeste communiste allemand

De Berlin : Le Drapeau Rouge publie un manifeste du Parti Communiste allemand dont voici le passage essentiel :
« De cette lutte que les ouvriers mènent à présent pour la classe des travailleurs sortira un gouvernement ouvrier. Que fera celui-ci à l'égard de la France ? Il proposera à la France d'entrer en négociations. Il dira ouvertement, honnêtement, ce que le peuple allemand peut payer. Il offrira, en gages des paiements, les biens des capitalistes et veillera à ce que toutes les classes, et non pas seulement la classe ouvrière, contribuent aux réparations et à la reconstruction. »

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

ATTENTION !!

C'est le 1^{er}, le 2 et le 3 Février que la Maison

“A la PENSÉE”

Maison PÉFOURQUE-BOURGEOIS --- M. COMPARAT, S'organise sa

GRANDE VENTE RÉCLAME

avec sa remise de 10 0/0 sur tous les achats faits dans ses Magasins ces jours-là !

AVANT INVENTAIRE

EPICERIE de PARIS --- Produits Félix POTIN
4-6, Rue du Maréchal-Foch, 4-6

PRIX COURANTS

| | | | |
|--------------------------------------|---------------|-------------------------------------|-------|
| Sucre en boîte, 1 kg | 3 10 | Rhum Négrita | 17 00 |
| Cristallisé, le kg | 3 00 | Haricots verts moyens, la 1/2 boîte | 1 50 |
| Café, les 125 gr. | 1 40 ; 1 20 ; | » extra-fins | 2 10 |
| Chloroforme, le paquet 250 gr. | 0 80 | Pois moyens, la 1/2 boîte | 2 70 |
| Huile extra vierge, le litre | 3 20 | » extra-fins, la 1/2 boîte | 3 75 |
| Huile Olive extra pure | 6 00 | Cèpes Jambes et mx, la 1/2 boîte | 1 50 |
| Savon extra, les 500 gr. | 0 75 | Cèpes très bonne qualité, la 1/2 b. | 1 90 |
| Savon La Vierge, le Naturel 72 0/0 | 1 10 | Cèpes extra, la 1/2 boîte | 3 30 |
| Sardines 1/4 Club extra | 1 20 | Purée de tomate concentrée, le kg | 1 60 |
| Sardines Françaises, la boîte | 1 25 | » le 1/2 | 0 90 |
| Thon Bonvaux Flon, la boîte 1/8 | 2 00 | Epinards, la 1/2 boîte | 1 40 |
| » » » 1/4 | 3 80 | Haricots, extra cuisants, le 1/2 kg | 1 10 |
| Saumon, la boîte | 2 00 | Lentilles, le 1/2 kg | 0 80 |
| Lait Nestlé sucré, la boîte | 2 45 | Pois cassés extra, le 1/2 kg | 1 10 |
| Confiture, la choppe verre | 2 50 | Prunes bonne qualité, le 1/2 kg | 1 00 |
| Beurre extra, les 125 gr. | 2 00 | Fromage de Gruyère, le 1/2 kg | 6 00 |
| Chocolat Menier, les 250 gr. | 1 60 | » de Cantal, le 1/2 kg | 4 75 |
| Chocolat St-Louis pur cacao et sucre | 1 10 | Bougies, le paquet 500 grammes | 2 25 |
| Cacao extra pur, le 1/2 kg. | 3 50 | » Fournier | 3 40 |
| Cacao Bendorp, les 250 gr. | 2 10 | » Potin | 3 20 |
| Gâteaux extra, le 1/2 kg | 3 00 | Raisins Malaga, le 1/2 kg | 3 50 |
| Gâteaux mélange supérieur | 5 00 | Figues, le 1/2 kg | 1 25 |
| 1/2 Lunes Olibet véritable, 125 gr. | 1 10 | Abricots secs, le 1/2 kg | 4 50 |
| Pêlits beurres L. U., 125 gr. | 1 10 | Prunes pour isiane, le 1/2 kg | 0 75 |
| Eisoufflé, le paquet | 0 75 | Prunes bonne qualité, le 1/2 kg | 2 00 |
| Vermicelle, Macaroni, Nouilles, | | Pétrole, le litre | 1 25 |
| Coquilles, etc., la boîte de 250 gr. | 0 75 | Alcool à Brûler, le litre | 1 90 |
| Les mêmes en vrac, les 250 gr. | 0 60 | Essence, le litre | 1 75 |
| Paté de Foie, la boîte 250 gr. | 1 40 | Phoscao, la boîte | 3 20 |
| Bonbons, dragées, pralines, | | Lessive, le paquet 1 kg | 0 70 |
| chocolat, le 1/2 kg | 2 50 | » Phénix véritable | 1 00 |
| Bonbons Anglais, le 1/2 kg | 3 50 | Morue, le 1/2 kg | 1 20 |
| Rhum bonne qualité, le litre | 9 50 | Grasse pur porc, le 1/2 kg | 3 25 |
| Rhum St-Louis 48° garanties | 15 00 | Lard | 3 25 |

POUR TOUTE COMMANDE de 25 Fr. de MARCHANDISES
Il sera fait sur les prix ci-dessus un rabais de 5 0/0
Jusqu'au 17 inclus
Le Sucre et l'Huile exceptés

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

L'Affaire Froideville

PAR
André THEURIET
de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

X
— Mademoiselle, dit-il avec un aimable sourire de sa petite bouche pincée et mielleuse, M. votre père a dû vous instruire déjà du motif de ma visite ?

— Moi, monsieur ! Pas le moins du monde ! Je récria Thérèse avec un accent si expressif de dénégation et de profond étonnement que M. d'Entrevernes ne put douter de la sincérité de son interlocutrice.

— Ah ! murmura-t-il en fronçant les sourcils, c'est fâcheux !
En même temps, en son par-de-dans, il songeait : « Il a peur d'elle... mes pressentiments ne me trompaient pas, et c'est avec cette petite fille qu'il va falloir jouer serré. »

— C'est fâcheux, reprit-il froidement, car je vais être obligé de vous répéter toutes les choses un peu dures parfois, que j'ai déjà dites à M. Somberron, lorsqu'il est venu chez moi.

— Mon père est allé chez vous,

monsieur ? s'exclama Thérèse, cette fois avec une intonation qui indiquait un douloureux effarement.

— Et pourquoi pas, mademoiselle ? répliqua M. d'Entrevernes, souriant de nouveau d'un air paternel ; en venant me trouver, M. Somberron a obéi, non seulement à la voix de la raison, mais aussi à celle de l'intérêt bien entendu. Il a compris qu'en s'attaquant à une famille respectable et respectée de tous, il s'exposait, lui et les siens, à de sévères représailles, et, en père sage, il n'a pas voulu assumer la responsabilité d'une situation périlleuse pour lui, et surtout pour sa fille.

— Monsieur, répartit Thérèse d'un ton ferme, j'ai la conviction de défendre une cause juste et je vous prie de ne me laisser pas effrayer par des menaces vagues. Je vous prie de vous expliquer plus clairement.

— Vous êtes jeune, mademoiselle, dit le comte en s'évertuant à imprégner ses paroles d'un sentiment d'indulgente compassion. Permettez à un homme mûr, qui a plus du double de votre âge, de vous donner les éclaircissements que vous demandez et d'y ajouter quelques conseils salutaires.

— Alors, avec plus de précautions, plus de souplesse et des phrases plus enveloppantes, mais avec la même ténacité, M. d'Entrevernes recommença, pour la fille, la scène d'intimidation et de séduction qu'il avait jouée la veille devant le père.

Il parla du crédit et de la faveur dont jouissait sa famille auprès du gouvernement impérial ; il dressa, comme un épouvantail aux yeux de Mlle Somberron, la toute-puissante autorité de l'Empereur qui pouvait d'un trait de plume, mettre fin à un procès scandaleux en faisant enfermer préventivement les auteurs du scandale. Puis, quittant le ton comminatoire, et avec des accents de douce commiseration, il déclara qu'aujourd'hui, après avoir vu sur tout la grâce et la touchante beauté de Mlle Somberron, il se sentait ému de pitié et, revenant à des idées plus conciliantes, il préférait s'adresser au cœur, à la délicatesse et au bon sens de la jeune fille. En suivant le procès, les Somberron avaient tout à perdre ; en se désistant, tout à gagner. La famille de Froideville était animée d'un grand esprit de conciliation et elle avait l'intention de reconnaître de la façon la plus généreuse les sacrifices qu'elle imposait à ses adversaires. Les Somberron recevraient des Froideville une somme considérable, en compensation des droits onéreux et contestables auxquels on leur demandait de renoncer.

Thérèse écoutait ce discours d'un air complètement impassible. Dans toute cette affaire, la seule chose qui lui serait douloureusement le cœur, c'était l'idée que son père, à son insu, avait en la faiblesse de se laisser tenter par ces déshonorantes promesses

d'argent.

— Les choses que je dis là, continua le comte, ne sont point paroles en l'air. Afin de vous prouver l'esprit de bienveillance qui l'anime, la famille que je représente a tenu à réaliser immédiatement les promesses que j'ai faites à M. votre père. Voici un acte qui contient le détail des sacrifices que nous nous imposons et de ceux que nous vous demandons en échange.

En même temps, le comte tirait de son portefeuille l'acte de désistement et le présentait à la jeune fille ; mais au moment où celle-ci se préparait à lui répondre, des pas retentirent dans l'antichambre, et la porte, vivement ouverte, livra passage à Benoît Somberron accompagné de Jacques Marly.

Ils paraissaient tous deux être venus en hâte, car ils étaient encore essoufflés à la suite de l'ascension trop rapide des cinq étages. En apercevant